

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune  
de  
LIVET ET GAVET**

SEANCE DU 2 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers Municipaux  
en exercice.....15  
Nombre de présents.....12  
Nombre de votants.....13

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.  
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal :  
27 mars 2015

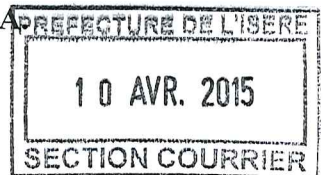
L'an deux mil quinze et le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LIVET ET GAVET s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Le Maire.

**Présents : Messieurs Gilbert DUPONT, Guy BOUDINET, Jean-Marc KUNG, Robin LIBERA, Alain BLETON, Jean-Charles DIAFERIA, Jean-Luc BLANQUAERT, Gérard LAPOUGE ; Mesdames Chrystelle ROUX, Jennifer PRAT, Christine GANDOLFE, Caroline KEBAILI.**

**Excusés : Madame GOUDIMI Linda.**

**Pouvoir : Madame ŒILLET Sandrine donne pouvoir à Monsieur Gilbert DUPONT.**

**Absente : Madame Chrystel GARCIA**



**CCAS BUDGET PRIMITIF 2015 :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du budget primitif de l'exercice 2015 concernant le CCAS de la Commune, et lui demande de bien vouloir délibérer à sujet.

Après avoir examiné les documents présentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** à la majorité (12 oui, 1 abstention), le budget présenté, à savoir :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Recettes	17 200 euros
Dépenses	17 200 euros

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire  
G.DUPONT

